

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le
ID : 087-218712503-20240410-20240407-DE

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre

Le : 10 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

PRESENTS : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Monsieur Olivier TERRAZ, Madame Brigitte SIMONNEAU, Monsieur Patrice CHAUVET, Madame Marie-Joseph LABERGERE, Monsieur Julien CHALLENGEAS, Madame Muriel COTTIER, Monsieur David BARLET, Madame Elodie HAMELIN, Monsieur Michel BAUDU, Madame Fatima BOUKILI, Monsieur Lakdhar ABED, Madame Aurore BOUHIER, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Monsieur Guy DESVILLES, Madame Déborah CORNILLOT, Monsieur Jacques MIGOZZI, Madame Sylvie DEBIAIS, Monsieur Stéphane CARILLON ;

PROCURATIONS : Monsieur David FRETILLE à Monsieur François POIRSON, Monsieur Cyrille CHAUVET à Monsieur Patrice CHAUVET, Monsieur Ludovic DELHOUME à Madame Nadine BURGAUD, Madame RESTOUEIX Chloé à Madame Marie-Joseph LABERGERE, Monsieur BOUHIER Arnaud à Madame BOUHIER Aurore

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur Florent ALVAREZ, Monsieur Denis AGNESE ;

Secrétaire de séance : Monsieur Julien CHALLENGEAS ;

Effectif légal : 27

Nombre de
Conseillers en
exercice : 27

Votants : 25

Délibération n°2024-04-07 – AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes du budget principal de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT DE LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-580 023.92 €		637 031.93 €	193 410.66 € 0 €		136 402.65€
FONCT	461 677.21 €		1 368 118.78 €			1 829 795.39 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023

Affectation obligatoire :

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)

Solde disponible affecté comme suit :

1 829 795.39 €

136 402.65 €

Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)

Total affecté au c/ 1068 :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023

Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 1 693 392.74 €

ID : 087-218712503-20240410-20240407-DE

136 402.65€

1 693 392.74€

- €

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
Pour copie conforme le 12 avril 2024.
Affiché / Notifié le 12 avril 2024
Certifié exécutoire le 12 avril 2024
LE MAIRE,
NADINE BURGAUD

